

A Monsieur le Préfet de Région

Et Monsieur le Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale

Rouen, le 4 mai 2020

Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale,

Par un courrier en date du 27 avril, nous vous avons exposé les interrogations auxquelles nous confrontait la décision gouvernementale de rouvrir les écoles à partir du 11 mai.

Nous regrettons alors les informations tardives, imprécises ou contradictoires transmises aux communes pour les aider à préparer cette échéance.

Aujourd'hui, nous constatons que le calendrier est devenu intenable et nous vous alertons, compte tenu des responsabilités de l'Etat dans cette situation.

Rouvrir les écoles le 11 mai suppose en effet une concertation locale préalable, suivie d'une information aux parents sur les décisions prises, le 7 mai au plus tard.

Vos services et les nôtres sont engagés, ensemble, pour garantir aux élèves, aux enseignants et aux agents municipaux des conditions de reprise sécurisées, à un degré tel qu'il emporte l'adhésion du plus grand nombre, donnant à la réouverture des écoles le sens pédagogique et social qu'elle devrait avoir. Hélas, en l'absence de toutes les précisions nationales nécessaires, leur mission devient de plus en plus impossible, à l'horizon du 11 mai.

A ce jour, de quoi disposons-nous ?

Dans votre réponse, en date du 30 avril, vous nous annoncez une « *circulaire détaillant toutes les modalités pratiques de cette reprise* ». Mais votre courrier aux maires de Seine-Maritime, en date du 2 mai, indique que cette circulaire ne nous sera pas communiquée avant ce soir au mieux, voire demain matin, à seulement trois jours ouvrés de l'échéance.

Parallèlement, nous avons reçu, le dimanche 3 mai, la version dite définitive du protocole sanitaire de l'Etat (54 pages), qui fait suite aux projets ayant circulé ces derniers jours et les contredit de façon préoccupante.

Ainsi, l'annonce initiale d'une distribution de masques par l'Education Nationale à ses personnels, dès le 11 mai, n'apparaît plus dans le protocole sanitaire. Est-ce parce qu'elle ne pourra pas intervenir à cette date ?

De même, le port du masque par les enseignants était initialement prévu durant les cours mais ne l'est plus aussi clairement, sauf en maternelle. Est-ce parce que l'Etat ne dispose pas de la quantité de masques induite par cette préconisation ?

S'agissant des communes, la version initiale du protocole recommandait d'organiser le repas du midi dans les salles de classe, mais c'est maintenant le restaurant scolaire qui est privilégié. Comment interpréter ce revirement ?

Quant à la répartition des rôles entre les acteurs locaux, elle est rendue confuse par le fait que les inspecteurs de l'Education Nationale ne sont quasiment plus mentionnés dans le protocole. Avec qui et comment nos équipes devront-elles échanger cette semaine ?

Ces questions ne donnent qu'un aperçu des difficultés que nous pressentons à la lecture du protocole sanitaire national :

- Difficultés psychologiques tenant à ses imprécisions, car elles alimentent un climat de défiance déjà perceptible au sein de la communauté éducative, au risque de compliquer le dialogue nécessaire à une préparation sereine du retour en classe ;
- Difficultés pratiques générées par ses prescriptions, car elles accentuent la pression sur vos services et les nôtres, dès lors qu'il ne s'agit pas d'être prêts mais de l'être le 11 mai, aux conditions publiées le 3 et que votre circulaire complétera le 4 ou 5...

Comment s'assurer du respect de ces conditions, sans connaître les niveaux de classe concernés ? Madame le Recteur a indiqué à la presse, jeudi 30 avril, que le triptyque GS/CP/CM2 est seulement « *indicatif* » et que « *tout dépendra des situations locales* ».

Comment s'assurer du respect de ces conditions sans savoir si notre département restera en zone verte ? C'est seulement le jeudi 7 mai que la carte nationale sera fixée, alors que selon la porte-parole du gouvernement « *le taux de contagiosité a très légèrement remonté* ».

Comment s'assurer du respect de ces conditions sans connaître le nombre d'enfants, enseignants et agents municipaux attendus ? Beaucoup de familles hésitent encore. Quant aux choix individuels et collectifs des personnels, ils sont aussi très incertains.

Comment s'assurer du respect de ces conditions sans connaître le statut des activités mobilisant des agents municipaux sur un temps habituellement scolaire ? Toutes nos communes ne pourront pas accueillir en collectivité les enfants qui ne seront pas en classe.

Vous savez pourtant combien les maires sont impliqués dans la gestion de cette crise sans précédent. Nous le faisons avec la détermination et le sens du devoir que nos fonctions exigent. C'est un engagement de tous les instants et nous ne nous déroberons pas.

Mais nous refusons d'être comptables des carences du gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités éducatives et sanitaires, qui sont clairement des compétences de l'Etat et impliquent qu'il s'en saisisse davantage.

C'est pourquoi nous faisons nôtres les demandes présentées hier au Président de la République par plus de 300 de nos collègues maires élus en Ile de France, et nous vous les soumettons pour la Seine-Maritime :

- repousser la réouverture des écoles à une date ultérieure au 11 mai, pour permettre la bonne application partout du protocole sanitaire national ;
- engager l'Etat à s'assurer que les conditions sanitaires sont réunies, par une concertation étroite entre la commune, l'IEN et la DASEN ;
- ne pas imposer aux maires la responsabilité juridique, morale et politique de la réouverture des écoles, qui implique une décision du Préfet ;
- prioriser clairement les enfants appelés à reprendre, en tenant compte du contexte familial, mais aussi des impératifs pédagogiques et sociaux ;
- prévoir un soutien financier de l'Etat aux communes qui assureront une prise en charge, sur un temps habituellement scolaire, des élèves non accueillis en classe ;
- garantir l'équipement des enseignants, en temps utile et de manière adaptée, tant en masques qu'en divers matériels de protection (ex : gel).

A nos collègues, l'Elysée aurait répondu par une formule si laconique qu'elle en devient désobligeante : « *volontariat des parents, volontariat des communes, si elles ne sont pas en capacité d'assurer la sécurité sanitaire* ».

Ce qui se joue dans le pénible compte-à-rebours actuel, ce n'est pas la capacité des communes à assurer seules la sécurité sanitaire. C'est la capacité de la République à préserver le pacte qui la lie à ses enfants, grâce à un engagement plus conséquent de l'Etat auprès de la communauté éducative, en matière sanitaire mais aussi pédagogique et sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président de la Métropole Rouen Normandie
Maire de ROUEN

Yvon ROBERT

Premières communes signataires :

ANQUETIN Benoît, Saint-Aubin-Epinay
BARON Pascal, Freneuse
BARRE Stéphane, Oissel
BIENFAIT-LOISEL Nadine, Yville
BOULANGER Mélanie, Canteleu
BOURGET Monique, Houpeville
BREUGNOT Jean-Pierre, Gouy
CALLAIS Patrick, le Trait
CANU Pierrette, Saint-Pierre-de-Varengeville
COUTEY Guillaume, Malaunay
DESANGLOIS Patrice, Saint-Pierre-les-Elbeuf
DUCHESNE Daniel, Orival
DUFLOS Marc, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
DUPONT Jean, Jumièges
DUPRAY Patrice, Grand-Couronne
GARCIA Jean-Pierre, Saint-Léger-du-Bourg-Denis
GOUJON Charlotte, Petit-Quevilly
GRENIER Daniel, le Houlme
HARAUX Ludivine, Montmain
HEBERT Etienne, Val-de-la-Haye
JAOUEN Jean-Pierre, La Londe
LAMIRAY David, Maromme
LEMARCHAND Eva, Le Mesnil-sous-Jumièges
LEROY Philippe, Franqueville-Saint-Pierre
MARCHE Frédéric, Cléon
MASSION Marc, Grand-Quevilly
MASSON Jean-Marie, Saint-Aubin-Lès-Elbeuf
MERABET Djoudé, Elbeuf
MOYSE Joachim, Saint-Etienne-du-Rouvray
MULOT Myriam, Notre-Dame-de-Bondeville
PANE Luce, Sotteville-les-Rouen
PETIT Jean-Pierre, Quevillon
PIGACHE Stéphane, Saint-Pierre-de-Manneville
PIGNAT Danielle, Saint-Jacques-sur-Darnétal
ROGER Franck, Bardouville
SANTO Sylvaine, Roncherolles-sur-le-Vivier
SIMON Patrick, Sainte-Marguerite-sur-Duclair
TAILLANDIER Martine, Moulineaux + Frédéric LE GOFF
TEMPERTON Joël, La bouille + Jacques MENG
VON LENNEP Luc, Amfreville la Mivoie